

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE
MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL d'une **séance ordinaire** du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 14 **janvier 2025** à 19h00 sous la présidence de madame Danielle Ouellet, mairesse.

Présents :

Conseillères : Diane Blouin
Pascale Bonin
Conseillers : Jacquelin Goyette
Gilbert Dumas

Absents : Jérémy Martin

Secrétaire d'assemblée : Michel Pelletier, directeur-général et greffier-trésorier

1.1 Mot de bienvenue de la mairesse

Madame la mairesse ouvre la séance

2025-01-001

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé sans modification, tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2025-01-002

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 tel que déposé.

Adoptée

2025-01-003

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2024 tel que déposé.

Adoptée

1.5 Rapport de la mairesse, des services et des comités

2025-01-004

1.6 Autorisation de paiement des dépenses du mois de décembre 2024

ATTENDU QUE la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Diane Blouin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'APPROUVER la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de décembre 2024.

M. Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier étant autorisé à procéder au paiement des dépenses figurant sur cette liste dont le total est 241,388.73 \$

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Rivière-à-Pierre, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 2025-01-xxx au montant de 241,388.73 \$

Michel Pelletier, directeur général et greffier-trésorier

2025-01-005

1.7 Nomination du maire suppléant

ATTENDU QUE le poste de maire suppléant est vacant depuis la démission de M. Alain Lavoie à titre de conseiller municipal,

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De nommer Mme Diane Blouin, conseillère, au poste de maire suppléant. Cette nomination est valide pour la durée du mandat. Le maire suppléant est autorisé à agir en lieu et place du maire en cas d'incapacité d'agir de celui-ci.

Adoptée

2025-01-006 1.8 Nomination du président du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE, tel que stipulé dans le règlement 235-94 constituant le comité consultatif d'urbanisme, le président est nommé par le conseil municipal sur suggestion des membres du comité à la première séance du conseil municipal de chaque année

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil nomme Mme. Andrée St-Laurent, présidente du comité consultatif d'urbanisme pour l'année 2025.

Adoptée

2025-01-007 1.9 Résolution d'emprunt auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE, le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) a autorisé le règlement d'emprunt numéro 543-24 afin de financer les travaux de réfection de la rue des Loisirs

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PROCÉDER à un financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine au montant \$ 715,000.00 lié au règlement d'emprunt # 543-24 et que la mairesse Mme Danielle Ouellet et le directeur général et greffier-trésorier M. Michel Pelletier soient mandatés pour la signature du contrat.

1.10 Période de questions

2025-01-008 1.11 Adoption du règlement # 546-24 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2025

Il est proposé par Gilbert Dumas
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ADOPTER le règlement numéro 546-24 d'imposition des taxes, des tarifs et compensations 2025

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-01-009

2.1 Adoption du plan de mise en œuvre de la version révisé du schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a débuté la révision de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 24 novembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29

de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité.;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a soumis aux 18 municipalités le projet de plan de mise en œuvre accompagnée des informations sur l'acheminement des ressources;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, exige que chaque municipalité adopte, par résolution, le plan de mise en œuvre, accompagnant la version révisée du schéma de couverture de risques;

Il est proposé par Pascale Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre approuve le plan de mise en œuvre de la version révisé du schéma de couverture de risques préparés et déposés par la MRC de Portneuf en décembre 2024

Adoptée

3. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

2025-01-010

3.1 Autorisation de paiement du versement du mois de janvier 2025 à Transport Alain Carrier pour la somme de 64 879,56 \$, selon le contrat de déneigement en vigueur.

Il est proposé par Diane Bonin
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EFFECTUER le paiement pour le déneigement tel qu'il est stipulé dans l'entente entre le fournisseur et la municipalité.

Adoptée

4. URBANISME

5. LOISIRS ET SERVICES À LA COLLECTIVITÉ

6. CORRESPONDANCE

2025-01-011

6.1 Avis de vacance, poste de conseiller siège numéro 2

ATTENDU QUE le mandat du conseiller du siège numéro 2, monsieur Alain Lavoie, a pris fin le 17 décembre 2024, date de sa démission ;

ATTENDU QUE ce 14 janvier 2025, un avis de vacance du poste de conseiller du siège numéro 2 est déposé par le greffier de la municipalité à la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE la vacance au poste de conseiller du siège numéro 2 a été constatée moins de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale ;

ATTENDU QUE le poste de conseiller du siège numéro 2 n'a pas à être comblé par une élection partielle;

Le greffier avise le conseil, conformément à l'article 333 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller du poste numéro 2 de la municipalité de Rivière-à-Pierre

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par, Pascale Bonin, de lever la présente séance.

La séance est levée par madame la mairesse à 19 :45 heures

Danielle Ouellet,
Mairesse

Michel Pelletier, Directeur général et
greffier-trésorier